Vincent Vandenberghe et Axel Gosseries Professeurs à l'UCL et co-promoteurs avec Donatienne Desmette d'un nouveau certificat universitaire « Age, vieillissement et société »

Augmenter l'âge de la retraite : la seule réponse possible au vieillissement ?

[redacted]

D'ici à 2050, la proportion des plus de 60 ans devrait passer dans les pays développés de 20 à 33 % de la population. Reflet de l'allongement de l'espérance de vie, ces chiffres traduisent un extraordinaire progrès de civilisation. Mais ils pointent aussi de sérieux défis, dont celui du maintien d'une proportion suffisante d'« actifs ». Comme le travail rémunéré reste le principal facteur de production des richesses, l'impact du vieillissement sur le niveau de vie par habitant est, en première approximation, proportionnel à la baisse de la part de la population au travail. Et on prédit une baisse, selon les pays européens, de 10 à 22 % entre 2005 et 2050.

Il est heureusement possible de compenser l'effet négatif du vieillissement sur le volume global de travail presté. L'allongement de l'espérance de vie s'accompagne d'une augmentation de l'espérance de vie en bonne santé (+ 2,4 ans par décennie depuis le début du XIXe siècle). On pourrait en déduire que la mesure par excellence pour augmenter la population au travail consiste à relever l'âge légal de la retraite, en l'indexant sur l'espérance de vie. Pourtant, on aurait tort d'y voir le seul moyen de compenser les effets du vieillissement sur la proportion d'actifs.

En effet, pour l'Europe d'ici 2050, des chercheurs allemands estiment qu'il est possible de compenser intégralement les effets négatifs du vieillissement certes en postposant de deux ans la sortie du marché du travail, mais aussi – et c'est là l'originalité de leur approche – en jouant sur trois autres leviers : réduire la durée de la scolarité initiale, aligner la participation des femmes au marché du travail sur celle des hommes et augmenter la durée annuelle de travail par travailleur de 5 %.

> Il est possible de compenser l'effet négatif du vieillissement sur le volume de travail presté

La diversité et la nature de ces propositions peuvent surprendre, vu la tendance à poser le débat exclusivement en termes de relèvement de l'âge légal de la retraite. Considérons plus attentivement l'idée d'abaisser l'âge d'entrée sur le marché du travail et de réduire la durée des études supérieures en Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB). A partir du milieu des années 80, elle est passée de 2 à 3 ans dans le supérieur court. Plus récemment, la réforme de Bologne a fait du mastère en 5 ans le diplôme universitaire de référence. L'étude des primes salariales liées au diplôme n'indique pas que le niveau de compétences de ceux qui ont mis 3 ou 5 ans à décrocher leur diplôme est aujourd'hui significativement plus important que celle de ceux qui, naguère, étaient diplômés en 2 ou 4 ans. L'allongement des études aurait donc principalement eu pour effet de diminuer le taux d'emploi parmi les moins de 26 ans, au moment même où s'amorçaient les réformes visant à augmenter celui des plus de 55 ans. N'est-il pas temps d'inverser la tendance et d'envisager une réduction de la durée des études supérieures initiales tout en poursuivant l'élévation des compétences via la formation continuée ? Cette dernière permet de combiner travail et formation ainsi que d'éviter l'obsolescence des compétences dans une société en forte évolution.

Il y a donc trois bonnes nouvelles. D'abord, l'allongement de l'espérance de vie moyenne, y compris en bonne santé. Ensuite, la prédictibilité de ces évolutions, nous permettant de réagir à temps. Enfin, le fait que nous disposons de plusieurs leviers et non d'un seul pour maintenir une proportion d'actifs suffisante. Cette dernière est elle aussi une bonne nouvelle car elle dégage des marges de manœuvre pour des politiques soucieuses d'une répartition équitable des coûts de l'allongement de la vie.

Deux bémols cependant. D'abord en passant d'une à quatre mesures possibles, les politiques doivent parvenir à en rendre audibles les enjeux et la nature, pour éviter de se mettre à dos, non seulement les travailleurs seniors inquiets par le relèvement de l'âge de la retraite, mais aussi les acteurs du supérieur inquiets à l'idée d'une entrée plus précoce sur le marché du travail, les femmes inquiètes par certaines mesures susceptibles d'encourager leur participation au marché du travail et les représentants des travailleurs médians préoccupés par l'intensification de la semaine de travail. Ensuite, que l'on dispose d'un ou de quatre leviers, une incitation à une plus grande participation au marché du travail est inconcevable sans une réforme du marché du travail stimulant la demande de travail par les employeurs.